



Préfecture des Hautes-Alpes

Nos résultats en clair

(résultats au 31 / 03 / 2019)



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



70 %

Taux de satisfaction globale des usagers pour la délivrance des titres ⁽¹⁾

18 jour(s)



Délai moyen de délivrance des CNI-passeports⁽²⁾

11 jour(s)



Délai moyen de délivrance des permis de conduire⁽³⁾

5 jours



Délai moyen de délivrance des certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)⁽⁴⁾

93 %



Taux d'appels aboutis en préfecture⁽⁵⁾

3,4/5



Score d'effort ressenti par les usagers pour les télé-procédures permis de conduire et certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)⁽⁶⁾

(1) Enquête de satisfaction nationale conduite par l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) concernant les télé-procédures relatives aux permis de conduire (hors auto-école), aux cartes grises et aux cartes nationales d'identité/passeports.

(2) Données trimestrielles de la plateforme de traitement des demandes des titres (CERT) rattachée à votre préfecture. Source ANTS.

(3) Données trimestrielles de la plateforme de traitement des demandes des titres (CERT) rattachée à votre préfecture. Source ANTS.

(4) Délai national trimestriel pour toutes demandes de cartes grises. Source ANTS.

(5) Source : indicateur local trimestriel, mesuré en préfecture.

(6) Enquête conduite auprès d'un panel d'usagers sur la difficulté des usagers à demander leur carte grise ou leur permis de conduire sur internet, sur une échelle de 1 (démarche facile) à 5 (démarche compliquée). Source ANTS.

